

Le **11 MARS 2024**

Bureau du courrier

Délibération n°5/2024**Syndicat Mixte « Lozère Numérique »**

Le 09/02/2024 à 10h00 s'est tenu sans condition de quorum, dans les locaux du Département de la Lozère, le comité syndical du Syndicat Mixte Lozère Numérique régulièrement convoqué par lettre du 08/02/2024, le comité syndical organisé le 8/02/2024 et convoqué par lettre du 2/02/2024 n'ayant pu se tenir faute de quorum.

Membres en exercice : 152 soit 378 voix Participant(e)s à la réunion : 2

Absent(e)s : 150

Pouvoirs : Néant

Membres présents :

1. Monsieur Rémy ANDRÉ représentant titulaire du Département de la Lozère,
2. Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,

OBJET : Vote du Budget Primitif 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du syndicat mixte Lozère Numérique ;

Monsieur le Président présente au Comité syndical le budget primitif 2024 comme suit :

Section de fonctionnement**Dépenses de fonctionnement :**

611 Prestations de service (Mission de contrôle)	497 725,33 €
6156 Maintenance AGEDI	1 000,00 €
6168 Assurances	3 000,00 €
627 Services Bancaires	20 000,00 €
62878 Remboursements Frais autres organismes (Remboursement locations immobilières, mobilières, personnel)	127 200,00 €
65888 Autres charges de gestion courante	3 585,60 €
66111 Intérêts Bancaires	200 000,00 €
6811 Dotations aux amortissements	291,24 €
Total des dépenses de fonctionnement	852 802,17 €

Recettes de fonctionnement :

Résultat de fonctionnement reporté	598 838,17 €
74741 Participations communes 30 % (1,20 €/habitants)	76 189,20 €
7473 Participations Département 70 %	177 774,80 €
Total des recettes de fonctionnement	852 802,17 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

1641 Emprunts en euros	2 169 494,84 €
2764 Subventions délégataire	4 312 150,00 €
Total des dépenses d'investissement	6 481 644,84 €

Recettes d'investissement

001 Solde d'exécution section d'investissement	2 574 225,60 €
1321 Subvention FSN	2 016 844,00 €
1322 Subvention Région	890 284,00 €
1641 Emprunts en euros	1 000 000,00 €
2805 Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	291,24 €
Total des recettes d'investissement	6 481 644,84 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de :

- fixer la part variable de la participation au coût de fonctionnement à 1 € par habitant, ce qui fixe la participation au coût de fonctionnement pour une commune à 1,20 € par habitant.
- d'adopter le budget présenté par Monsieur le Président.

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **11 MARS 2024**

Bureau du courrier

Le Président du Syndicat Mixte,
Robert AIGOIN

